

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2025

Du 15 au 24 août 2025 à Vichy

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Organisation

La Fédération Française des Echecs (FFE) organise le 97^{ème} Championnat de France d'Échecs au Palais des congrès de Vichy, du 15 au 24 août 2025.

Le Championnat est régi par [le règlement fédéral A01-Championnat de France](#) et les articles spécifiques du présent document. Le championnat se décompose en 10 tournois :

- Le tournoi National (16 joueurs ou joueuses sur qualification).
- Le tournoi National féminin (16 joueuses sur qualification).
- Le tournoi Vétéran, ouvert aux joueurs et joueuses ayant 65 ans ou plus avant le 1er janvier 2025
- Le tournoi Senior plus, ouvert aux joueurs et joueuses ayant de 50 ans à 64 ans avant le 1^{er} janvier 2025
- Le tournoi Accession "Roger FERRY" (modalités de qualifications précisées par le règlement A01).
- Les opens organisés selon les modalités prévues par le règlement A01 :
 - Open A: Elo de 2200 à 1970
 - Open B : Elo de 2000 à 1850
 - Open C : Elo de 1880 à 1730
 - Open D : Elo de 1760 à 1550
 - Open E : Elo inférieur ou égal à 1580 ou pour les personnes ayant un classement estimé

Le Directeur Technique du Championnat peut décider de placer dans l'Open A, l'Open B, l'Open C ou l'Open D des joueurs ou joueuses ayant un classement estimé, en fonction de leurs performances ou d'un classement antérieur.

Article 2 : Système d'appariements

Pour les Nationaux

Le tournoi National et le tournoi National féminin se jouent en système coupe, en 4 tours à élimination directe. Les matchs de chaque tour se déroulent en 2 parties à cadence classique avec alternance des couleurs. En cas d'égalité, un départage est disputé en 2 parties rapides, puis si l'égalité persiste, 2 parties en blitz, suivies le cas échéant d'un blitz Armageddon. Les vainqueurs se qualifient pour le tour suivant.

Les joueurs et joueuses sont classés par ordre d'Elo. En cas d'égalité d'Elo, l'ordre du classement officiel publié par la FIDE sera pris en compte.

Protocole d'appariements (chemin des appariements décrit en annexe 2):

- Les joueurs et joueuses classés 1 à 4 sont affectés directement aux places 1, 2, 3 et 4 du tableau
- Les joueurs et joueuses classés 5 à 8 procèdent à un tirage au sort de leur numéro d'appariement pour déterminer leur affectation dans le tableau aux places 5 à 8.
- Les joueurs et joueuses classés 9 à 16 procèdent à un tirage au sort de leur numéro d'appariements pour déterminer leur affectation dans le tableau aux places 9 à 16
- Les matchs sont numérotés de 1 à 16 (voir annexe), le tirage au sort des couleurs est fait en une fois et concerne les deux tournois. La couleur tirée au sort détermine :
 - la couleur du joueur ou la joueuse le mieux classé pour les matchs impairs lors de la 1^{re} partie.
 - la couleur du joueur ou la joueuse le moins bien classé pour les matchs pairs lors de la 1^{re} partie.

Le joueur ou la joueuse qui a les Blancs pour la 1^{ère} partie garde la même couleur pour chaque première partie de départage rapide et blitz. Pour le blitz Armageddon, un nouveau tirage au sort (de type pile ou face) a lieu. Le joueur ou la joueuse le moins bien classé (*Elo Fide classique*) choisit une issue (pile ou face) et la personne remportant le tirage au sort choisit sa couleur. Les joueurs et joueuses éliminés après les huitièmes de finale ou les quarts de finale, peuvent intégrer le tournoi Accession avec un bye.

Pour les autres tournois :

Les appariements des tournois Vétéran, Sénior plus, Accession Roger Ferry, Open A, Open B, Open C, Open D et Open E sont régis par le règlement FIDE C04 : appariements au système suisse intégral en 9 rondes. Les appariements sont

effectués par ordinateur au moyen du logiciel Papi 3.3.8 sous contrôle des arbitres de secteur.

Sont appariés à la première ronde tous les joueurs et joueuses qui ont payé les droits d'inscription et confirmé leur participation au pointage au plus tard le samedi 16 août 2025 avant 14h00.

Article 3 : Cadences de jeu

Les parties sont jouées à la cadence Fischer avec pour chaque participant : 1h30 pour jouer 40 coups, puis 30 minutes pour finir la partie, avec ajout de 30 secondes par coup durant toute la partie. La notation est obligatoire durant toute la partie.

Dans les Nationaux, les cadences des éventuels matchs de départages sont :

- Parties en cadence rapide : 15 minutes avec ajout de 10 secondes par coup ;
- Parties en cadence blitz : 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup ;
- Armageddon : 5 minutes pour les Blancs et 4 minutes pour les Noirs avec ajout de 3 secondes par coup à partir du 61ème coup.

Lors des parties de départage, les règles du jeu spécifiques de la FIDE de l'annexe A (article A.5) pour les parties rapides, et de l'annexe B (article B.3) pour les parties blitz, seront appliquées.

Article 4 : Lieux, dates et horaires

Les parties se jouent du 15 au 24 août 2025 au Palais des Congès, Rue du Casino, 03200 Vichy, France.

Les tirages au sort des numéros pour les tournois Nationaux se déroulent le jeudi 14 août 2025 à 18h00.

Date	Nationaux	Opens
Vendredi 15 août	15h00→20h00 : 8 ^{ème} de finale – Partie 1	15h00→20h00 : Pointage sur place
Samedi 16 août	15h00→20h00 : 8 ^{ème} de finale – Partie 2 21h00→00h00 : 8 ^{ème} de finale – Départages	10h00→14h00 : Pointage sur place 15h00→20h00 : Ronde 1
Dimanche 17 août	14h30→20h00 : Quart de finale – Partie 1	14h30→20h00 : Ronde 2
Lundi 18 août	14h30→20h00 : Quart de finale – Partie 2 21h00→00h00 : Quart de finale – Départages	14h30→20h00 : Ronde 3
Mardi 19 août	<i>Journée de repos</i>	14h30→20h00 : Ronde 4
Mercredi 20 août	14h30→20h00 : Demi-finale – Partie 1	14h30→20h00 : Ronde 5
Jeudi 21 août	14h30→20h00 : Demi-finale – Partie 2 21h00→00h00 : Demi-finale – Départages	14h30→20h00 : Ronde 6
Vendredi 22 août	14h30→20h00 : Finale et match pour la 3 ^{ème} place – Partie 1	14h30→20h00 : Ronde 7
Samedi 23 août	14h30→20h00 Finale et match pour la 3 ^{ème} place – Partie 2	14h30→20h00 : Ronde 8
Dimanche 24 août	12h00→15h00 Finale et match pour la 3 ^{ème} place – Départages	10h00→15h00 : Ronde 9
	16h30 : Cérémonie de clôture	

A l'exception de la ronde 1, les appariements prévisionnels des opens au système suisse sont publiés la veille au soir. Ils sont modifiables sur décision de l'arbitre de secteur responsable du tournoi dans des cas exceptionnels. Les appariements sont considérés comme définitifs à partir de 10h le jour de la ronde.

La salle de jeu est accessible aux joueurs et joueuses 30 minutes avant le début de la ronde.

Article 5 : Règles du jeu, Retards, Nulles, Bye, Forfaits

Les règles du jeu sont celles du Congrès FIDE de Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

➤ **Retards :**

- Tout joueur ou joueuse arrivant devant l'échiquier avec un retard de 30 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra la partie par forfait sauf si l'arbitre en décide autrement.
- Pour les départages des Nationaux, le délai de forfait correspond au temps alloué au départ de la partie.
- Si aucun des adversaires n'est présent au début de la partie, seul le joueur ou la joueuse qui a les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée sauf si l'arbitre en décide autrement.

➤ **Partie nulle :**

- Pour les Nationaux, la nulle par consentement mutuel n'est pas autorisée avant le 21^{ème} coup des Blancs lors des parties classiques. En cas de non-respect de cette règle, une retenue financière d'un montant décidé par le Comité d'Organisation pourra être appliquée. Un joueur ou une joueuse recevant une offre de nulle le 21^{ème} coup devra prévenir l'arbitre. Son adversaire sera sanctionné selon les règles du jeu pour la gêne occasionnée. En cas de réclamation de nulle suivant les cas définis par les règles du Jeu avant la première heure de jeu, le joueur ou la joueuse au trait devra obligatoirement solliciter l'intervention de l'arbitre.
- Pour les autres tournois, aucune contrainte n'est imposée pour les nulles par consentement mutuel tant qu'elles sont acquises en respectant la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

➤ **Bye :**

Les joueurs et joueuses des tournois autres que les Nationaux sont autorisés à prendre un unique « Bye », c'est-à-dire ne pas être appariés pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Dans ce cas, l'arbitre de secteur responsable du tournoi doit obligatoirement avoir été prévenu lors du pointage ou impérativement avant la fin de la ronde précédente au bye souhaité. La prise d'un bye n'est possible que lors des 6 premières rondes.

➤ **Forfaits :**

Les joueurs et joueuses des opens peuvent solliciter une ou plusieurs absences auprès de l'arbitre de secteur responsable de leur tournoi. En ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s). Un joueur ou joueuse forfait absent sans avoir prévenu l'arbitre est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour les rondes suivantes, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. À défaut, une demande d'explications lui sera adressée ; sans réponse satisfaisante sous quinzaine, une procédure de sanction pourra être lancée.

Le Directeur Technique du Championnat est le seul à pouvoir autoriser de nouvelles inscriptions dans les Opens, après la ronde 1 et jusqu'à la ronde 5.

Article 6 : Conduite des joueurs et des joueuses, Médias

➤ Conduite des joueurs et des joueuses :

La conduite des joueurs et joueuses ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs et joueuses de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils. Il est interdit de parler des parties en cours. Il faut donc éviter toute conversation suspecte, qui pourrait entraîner des sanctions pour les joueurs et joueuses concernés.

Pour les joueurs et joueuses des Nationaux, les conversations entre eux ou avec une autre personne ne peuvent se tenir que sous le contrôle de l'arbitre.

A la fin de la partie, les joueurs saisissent le résultat sur les dispositifs numériques prévus à cet effet, Ils remettent les feuilles de parties originales complètes, signées et indiquant clairement le résultat à l'arbitre de l'open respectif.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs. Il est interdit de consommer de l'alcool dans la salle de jeu.

➤ Médias :

Des photos ou vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs et seront publiées sur le site internet du tournoi et les réseaux sociaux de la fédération. Toutefois, afin de respecter le droit à l'image, une photo individuelle publiée peut être retirée sur demande d'un joueur ou d'une joueuse. Seules les personnes dûment autorisées par l'organisateur ou l'arbitre pourront faire des prises de vue dans la salle de jeu.

Article 7 : Classement, départage des ex æquo et prix

Dans les tournois Nationaux, la finale détermine les champions et vice-champions de France. Le match pour la 3e place détermine la dernière place du podium et la place qualificative pour le championnat suivant. Il n'y a pas de matchs de classement pour les éliminés des 1/8 et 1/4 de finale.

Dans les tournois Open qui sont joués au système suisse, les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties selon le barème suivant : 1 (gain), ½ (nulle) ou 0 (perte). Les joueurs et joueuses ex-æquo sont départagés au Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des 7 meilleurs adversaires) puis à la performance.

Pour le calcul du Buchholz tronqué dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8.

Dans les tournois Open, les prix sont attribués à la place réelle, après application des départages.

La liste des prix sera affichée avant la 5ème ronde.

Article 8 : Arbitrage

Arbitre en chef – Khaled BENADDOU
Arbitre en chef adjoint – Adina-Maria HAMDouchi
Arbitre en chef adjoint – Alfredo LORENZO
Responsable Anti-Triche – Stéphane ESCAFRE

TOURNOI	ETAGE	ARBITRES DE SECTEUR	ARBITRES ADJOINTS
National	Haut	Akkhavanh VILAIARN	Cyril HUMEAU
National Féminin	Haut		
Open E	Haut	Adina-Maria HAMDouchi ^{(A) (*)}	Huong BELEY Philippe BLOT Stéphane DENIS Hélène GELIN Athina MONEMVASSITIS
Open D	Haut	Bruno ADELIN	
Open C	Haut		
Open B	Bas	Chantal HENNEQUIN	Bachir CHELLILI ^(I) Alexandre FERYN ^(*) Claire GOBERT Isabelle MAMAH
Open A	Bas		
Open Accession	Bas	Alfredo LORENZO ^(A)	
Open Senior +	Bas		
Open Veteran	Bas		

(A) = arbitre en chef adjoint

(*) = référent Anti-Triche

(I) = référent informatique

Il est précisé que la compétence de chaque arbitre est étendue à l'ensemble des tournois du Championnat, tous les arbitres peuvent donc être amenés à intervenir dans un tournoi auquel ils ne sont pas affectés.

Article 9 : Commission d'appel

La commission d'appel et de surveillance est chargée de trancher les litiges techniques et de statuer sur les incidents perturbant la régularité ou la bonne tenue du championnat qui impliquent les participants aux tournois.

L'arbitre en chef constitue en début de tournoi cette commission. Elle est composée :

- du Directeur Technique du Championnat,
- de trois joueurs/joueuses choisis dans les différents tournois,
- d'un membre du Comité Directeur de la FFE,
- de l'arbitre en chef et d'un arbitre désigné par lui.

La composition de cette commission qui est présidée par le Directeur Technique du Championnat ou à défaut par le membre du Comité Directeur, est affichée dans la salle des tournois.

Pour présenter un appel à la commission concernant un litige technique, il faut :

- en informer l'arbitre au moment de l'incident,
- continuer la partie en appliquant ses directives,
- dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre en chef.

Dans le cadre des incidents perturbant la régularité ou la bonne tenue du Championnat, la commission se réunit à la demande de l'un de ses membres ; elle prend les décisions qu'elle juge utiles à la discipline et à la régularité du Championnat et peut prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du tournoi.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur ou joueuse qu'il encadre.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Article 10 :

L'inscription au 97^{ème} Championnat de France implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

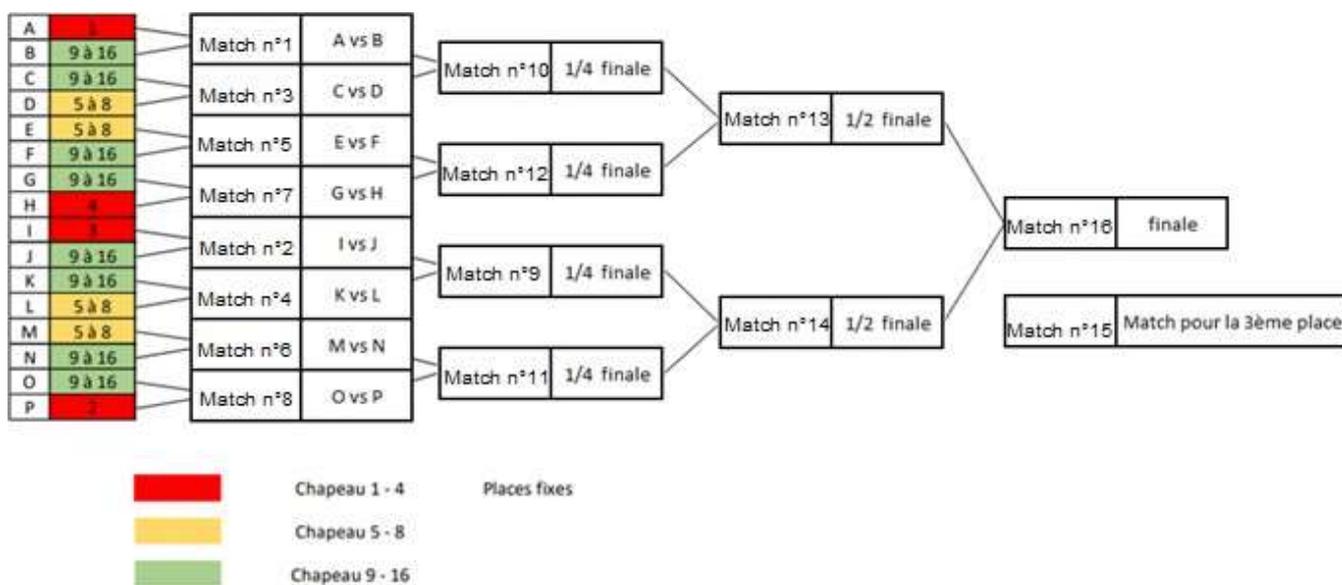
Président de la FFE
E. RELANGE

Directeur du Championnat
J.B. MULLON

Arbitre en Chef
K. BENADDOU

ANNEXE 1

Chemin des appariements des tournois Nationaux



- Pour les matchs impairs (n°1 ;3 ;5 ;7 ;9 ;11 ;13 et 15), celui des deux adversaires le mieux classé se voit attribuer la couleur du tirage au sort lors de la 1^{re} partie.
- Pour les matchs pairs (n°2 ;4 ;6 ;8 ;10 ;12 ;14 et 16), celui des deux adversaires le moins bien classé se voit attribuer la couleur du tirage au sort lors de la 1^{re} partie.

ANNEXE 2

Dispositif et mesures Anti-Triche – Championnat de France – Vichy 2025

Il est interdit à un joueur ou une joueuse d'avoir sur soi, sur les lieux de la compétition, un téléphone portable ou tout appareil électronique (y compris les montres électroniques connectées ou non, et les oreillettes Bluetooth).

Les dispositifs et mesures Anti-Triche varient selon les espaces définis ci-dessous.

Espace 1 : les Nationaux

Espace 2 : les Opens

National et National féminin (espace 1):

Il est interdit à un joueur ou une joueuse d'avoir sur soi (ou dans un sac) sur les lieux de la compétition :

- un téléphone portable (ou tout autre appareil électronique)
- une montre (quel que soit le type de montre)
- un couvre-chef, casquette, etc.
- un stylo (le stylo sera fourni par l'organisateur à chaque ronde)
- un bijou (excepté avec l'accord de l'arbitre ; alliance, boucles d'oreilles, piercing)

Un vestiaire est à disposition des joueurs et des joueuses des Nationaux

Les gagnants et gagnantes des parties des Nationaux (ou les deux adversaires en cas d'égalité) seront passés au scanner portatif détecteur de métaux immédiatement à l'issue de la partie (avant de se rendre à la salle de repos, aux toilettes, en conférence de presse ou tout autre endroit). Les contenus des poches et des sacs pourront être contrôlés.

Les Opens (espace 2) :

Il est interdit à un joueur ou une joueuse d'avoir sur soi sur les lieux de la compétition :

- un téléphone portable (ou tout autre appareil électronique)
- une montre (quel que soit le type de montre)
- un couvre-chef, casquette, etc. (excepté avec l'accord de l'arbitre)

Un appareil interdit peut être laissé dans le sac du joueur ou de la joueuse, à condition qu'il soit complètement éteint et qu'il ne produise aucun son. Il est interdit aux joueurs et joueuses de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission d'un arbitre.

Des contrôles aléatoires au scanner portatif détecteur de métaux et la vérification des contenus des poches et des sacs seront effectués.

Les arbitres peuvent utiliser tout moyen à leur disposition pour effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur ou joueuse refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

Un joueur ou joueuse ne peut quitter les lieux de la compétition sans la permission d'un arbitre. Le lieu de la compétition est défini comme étant la salle de jeu, les toilettes, la buvette et toute autre zone définie par l'arbitre. Les joueurs et les joueuses ayant le trait doivent rester à proximité de leur échiquier et ne sont donc pas autorisés à quitter leur zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Les joueurs et joueuses souhaitant analyser leurs parties, à l'issue de celles-ci, ont un accès prioritaire aux échiquiers de la salle d'analyse mise à disposition. Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de jeu.

Toute transgression de ces points réglementaires, entraîne des sanctions suivant l'Article 12.9.

ANNEXE 3

Dispositifs particuliers relatifs au règlement sanitaire

(Sous réserve de l'évolution des dispositifs légaux)

En participant à la compétition, les joueurs s'engagent à respecter strictement le protocole sanitaire en vigueur sous peine d'exclusion immédiate et sans appel.

En cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de présomption sur le statut de "cas contact" :

- l'organisateur ou l'arbitre peut demander le port du masque
- l'organisateur, après une éventuelle suggestion de l'arbitre, peut demander le résultat d'un test antigénique dans les délais qu'il jugera adaptés et peut exclure le joueur du tournoi en cas de non-présentation du résultat du test demandé, ou de résultat positif à la Covid-19.

Ces dispositifs sont susceptibles d'évoluer en fonction d'éventuelles mesures gouvernementales.